

Les peintures à base d'eau suscitent des questions. Une consigne demeure :

## Carrossiers, restez masqués !



*Le métier de carrossier est en mutation. Les automobiles évoluent et les métiers qui gravitent autour évoluent en conséquence.*

*Si les techniciens en mécanique automobile doivent aussi posséder des connaissances en électricité, (dossier des véhicules hybrides), les peintres en carrosserie doivent dorénavant travailler dans des conditions de propreté et d'environnement contrôlé (humidité, température, ventilation).*

*Prenons le temps de faire le point sur un chapitre important : **L'asthme professionnel chez les peintres.** Les périodes de changements technologiques sont souvent propices à une certaine perte de contrôle en matière de santé au travail !*

### L'asthme professionnel et les nouvelles peintures à base d'eau

L'arrivée des peintures à base d'eau nous oblige depuis l'été dernier à présenter des mises en garde. Nous redoutons en effet de voir augmenter les cas d'asthme professionnel, une maladie spécifique aux peintres en carrosserie, mais surtout une des maladies professionnelles les plus graves du secteur des services automobiles. Pourquoi craignons-nous cela ?

C'est simple : nous craignons que les peintres cessent de bien se protéger ! Même si la pulvérisation de la couche de fond est maintenant plus sécuritaire grâce à la technologie hydro-diluable, il n'en demeure pas moins que toutes les autres étapes seront encore faites au moyen de produits pouvant contenir des isocyanates et d'autres sensibilisants respiratoires ! Ceci sera d'ailleurs vrai pendant plusieurs années encore... (voir notre affiche détachable et notre encadré).

Il est donc primordial de maintenir une protection individuelle de qualité (veuillez consulter notre article dans le précédent numéro du magazine).

### Attention à l'air respirable des peintres !

Notre crainte est aussi fondée sur plusieurs autres aspects pour lesquels il ne faudrait pas non plus perdre le contrôle. Un de ceux-ci concerne l'air respirable. L'arrivée des peintures à base d'eau soulève en effet la question de l'air comprimé. Les besoins en air comprimé d'un atelier qui se convertit aux peintures hydro-diluables augmentent en terme de qualité et de quantité. Pour cette raison certains ateliers seront tentés de s'équiper de panneaux de filtration supplémentaires pour répondre aux exigences de ces peintures. **Attention: partager cette filtration entre le pistolet et le masque d'air respirable du peintre est une pratique non réglementaire.** (article 48 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

**La ligne d'air respirable est exclusivement réservée au peintre !**

### Restez attentifs à nos publications !

Une chose est certaine : les carrossiers doivent bien connaître les risques de leur métier. Au cours des mois à venir, nous allons vous reparler de l'asthme professionnel mais en attendant, si vous avez des questions appelez-nous au **800 363-2344** ou consultez notre site à **autoprevention.qc.ca**. Bonne prévention !



### REPORT D'UN RÈGLEMENT IMPORTANT POUR 2010

Le règlement limitant la concentration en composés organiques volatils (COV) des produits de finition automobiles entrera finalement en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et non en 2009 comme prévu au départ. Quelques modifications ont été apportées à propos des concentrations maximales permises pour certaines catégories de produits. Pour plus d'informations consultez le site internet d'Environnement Canada.